



## INFO PRESSE

---

Date : 25/02/2021

De la part de service communication  
04 79 96 87 35 - [communication@mairie-chambery.fr](mailto:communication@mairie-chambery.fr)

# La campagne de vaccination s'accélère à Chambéry

Thierry Repentin a annoncé en amont du Conseil Municipal du 22 février que les capacités du centre de vaccination de Chambéry allaient augmenter à partir de mercredi 24 février avec l'ouverture d'une 4<sup>e</sup> ligne de vaccination.

Depuis le démarrage de la campagne de vaccination à Chambéry au mois de janvier, la Ville de Chambéry mobilise ses services pour accompagner l'Agence Régionale de Santé (ARS), le Centre Hospitalier Métropole Savoie (CHMS) et les professionnels de santé en mettant à disposition le Centre de Congrès du Manège. Une équipe d'une dizaine d'agents municipaux, récemment renforcée par des agents de Grand Chambéry, assure en permanence l'accueil sur place et la tenue du standard téléphonique.

La vaccination, conformément aux directives de l'Etat, reste à ce jour au Manège réservée aux personnes de plus de 75 ans. Elle a lieu uniquement sur rendez-vous. L'ouverture d'une 4<sup>e</sup> ligne de vaccination permet d'accélérer le rythme des vaccinations. Les personnes aujourd'hui sur liste d'attente seront rappelées par la Ville afin de se voir proposer un rendez-vous. De nouveaux créneaux seront également disponibles.

Des bons transports pour se rendre aux centres de vaccination

La Région Auvergne Rhône Alpes a mis en place un dispositif « transports » pour faciliter l'accès aux centres de vaccination des personnes de plus de 75 ans, qu'elles soient autonomes, ou résidentes en EHPAD ou hébergement médicalisé.

Elle adresse par courrier à chaque personne de plus de 75 ans deux contremarques : une pour chaque vaccination, car deux injections sont nécessaires. Chacune des contremarques vaut un aller-retour vers un centre de vaccination.

Elles permettent :

- soit de circuler gratuitement, sans billet, sur simple présentation de la contremarque le jour de la vaccination, dans les TER ou les cars opérés par la Région ;
- soit de commander un taxi avec une prise en charge de 50% de la course allant jusqu'à 50 euros. La personne allant se faire vacciner devra remettre la contremarque au taxi, qui déduira la somme du prix de la course. La Région compensera ensuite au taxi ce montant.